Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Stephane-Lhomme-et-Jean-Michel

1er mai 2007

Stéphane Lhomme et Jean-Michel Tastet injustement condamnés à Bordeaux

L'association Tchernoblaye lance un appel à soutien financier

L'association Tchernoblaye a exprimé son écœurement après les condamnations, mercredi 21 mars, de Stéphane Lhomme et Jean-Michel Tastet par le tribunal correctionnel de Bordeaux, malgré de nombreux soutiens dont ceux de José Bové et Noël Mamère ainsi que d'Olivier Besancenot par courrier.

Le 27 octobre 2006, du fait de l'inertie du Parquet de Bordeaux qui refuse depuis 2003 d'instruire une plainte déposée contre la centrale nucléaire du Blayais en Gironde (*), l'association Tcherblaye a organisée une action de protestation symbolique et pacifique. Deux militants ont ainsi tenté d'occuper un échafaudage dans la cour intérieure du Palais de Justice de Bordeaux. Ils sont passés en procès le 21 mars 2007 et ont été condamnés à des amendes avec sursis, alors qu'ils protestaient contre un déni de justice.

Stéphane Lhomme a décidé de faire appel d'un jugementincompréhensible : les supposées "victimes" (un magistrat et un officier de police) n'étaient ni parties civiles, ni présentes à l'audience, ni même représentées par un avocat. C'est la peur du ridicule qui explique ces absences, tant les accusations portées contre Stéphane Lhomme sont contradictoires et abracadabrantes. Dans sa déposition, le "procureur acrobate" prétend même avoir voulu descendre par une échelle à laquelle montait le "policier volant" : avaient-ils l'intention de se croiser au milieu de l'échelle, à 15 mètres de hauteur ? Ce scénario délirant a pourtant réussi à convaincre le tribunal qui a condamné Stéphane Lhomme à une amende de 1000 euros avec sursis.

Jean-Michel Tastet, arrêté de façon plus que "ferme" par plusieurs policiers, au pied du fameux échafaudage, a lui aussi été condamné et doit payer 900 euros de dommages et intérêts. Accusé par deux policiers, qui sont donc assermentés et se sont constitués parties civiles, Jean-Michel n'avait aucune chance d'échapper à la condamnation et risquait fort de voir la peine alourdie en seconde instance. Il ne fait donc pas appel, mais l'association Tchernoblaye dénonce le fait que, une fois de plus, un militant est condamné pour avoir "brutalisé" les nombreux policiers qui se sont jetés sur lui…

Tchernoblaye lance une souscription pour couvrir les frais de ces diverses procédures (**). L'association appelle les citoyens à la solidarité, tant sur le plan financier que sur le terrain : un rassemblement sera organisé lors du procès en appel. Il s'agira, bien sûr, de demander la légitime relaxe pour Stéphane Lhomme, mais aussi d'exiger que le Parquet de Bordeaux fasse enfin preuve de courage et de responsabilité en annonçant enfin, avec 3 ans et demi de retard, un procès contre la centrale nucléaire du Blayais.

Tchernoblaye - https://tchernoblaye.free.fr
(*) Pendant 5 mois et demi, en 2003, la centrale nucléaire du Blayais a fonctionné sans les autorisations nécessaires. Il s'agit d'un grave délit, puni de deux ans de prison et de lourdes amendes. Encore faut-il qu'il y ait un procès.

(**) Chèques à l'ordre de Tchernoblaye, à envoyer à Tchernoblaye, C/o cinéma Utopia, 5 place Camille Jullian, 33000 Bordeaux